

## **DÉCISION DU MAIRE**

Décision N° 111-2022

MOYENS GENERAUX
CONTRAT – CONVENTION

· Marché n° 2022-40 - Location entretien machine à affranchir

## Le Maire,

VU le Code de la commande publique;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier :

## Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public de service n° 2022-40, destiné à la location entretien d'une machine à affranchir, aux conditions suivantes :

Attributaire	Montant annuel HT	Durée du marché
PITNEY BOWES Immeuble le Triangle 9 rue Paul Lafargue – CS 20012 93456 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX	620 €	4 ans à compter du 01/03/2023

- Article 2. **CHARGE** le Service 'Finances Marchés', le Service 'Accueil à la population', Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 30 novembre 2022

Par délégation du Conseil Municipal,

**Xavier Bonnet** 

Maire

Décision transmise à la Préfecture

le JD NOV 2022

et affichée

le 09 DEC. 242

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte: Marché n. 2022-40 - Location entretien machine à affranchir

Date de transmission de l'acte 30/11/2022

Date de réception de l'accusé 30/11/2022

de réception :

Numéro de l'acte : DCE111-2022 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20221130-DCE111-2022-CC

**Date de décision :**  30/11/2022

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.10. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)